

BÂTIMENTS ADMISSIBLES

- Bâtiments existants ou à construire, à vocation commerciale, installés au Québec et abritant des installations réfrigérées destinées à la conservation des aliments;
- Bâtiments comportant des aires intérieures chauffées et une salle mécanique fermée.

PROJETS ADMISSIBLES

Les projets soumis devront présenter :

- un potentiel minimal de réduction des émissions de GES de 100 tonnes de CO₂ équivalent annuellement;
- un seuil minimal de récupération de chaleur.

Dans le programme OPTER, l'utilisation de l'expression « réduction de GES » inclut les deux significations suivantes :

- GES évités (bâtiment à construire);
- Diminution des GES émis (rénovation d'un bâtiment existant).

Le « potentiel de réduction des émissions de GES du projet » est une estimation aux fins spécifiques du programme. Ce potentiel est établi en fonction des caractéristiques d'un bâtiment de référence.

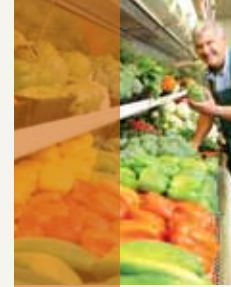


COMMUNIQUEZ AVEC NOUS !

Pour plus d'information sur le programme, visitez le

www.aee.gouv.qc.ca ou composez le **1 877 727-6655**.

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce dépliant.



Agence de l'efficacité énergétique

PROGRAMME D'OPTIMISATION EN RÉFRIGÉRATION (OPTER)

Volet supermarchés





Le Programme d'optimisation en réfrigération – volet supermarchés, de l'Agence de l'efficacité énergétique, offre un soutien technique et financier pour la conception et l'implantation de systèmes de réfrigération permettant une réduction durable des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les supermarchés.

OPTEZ POUR L'EFFICACITÉ

Améliorez l'efficacité de votre système de réfrigération et diminuez, du même coup, les émissions de gaz à effet de serre grâce à une solution fort simple :

- privilégiez l'intégration des systèmes de réfrigération, de chauffage et de ventilation : vous réduirez d'autant les émissions de GES liées aux équipements de chauffage à combustible du bâtiment, si tel est le cas ;
- utilisez des réfrigérants plus écologiques ;
- réduisez la quantité de réfrigérant utilisée, notamment par la mise en place de boucles secondaires permettant le confinement du réfrigérant de synthèse à la salle mécanique.

SOUTIEN TECHNIQUE

L'Agence de l'efficacité énergétique fournit à l'équipe technique d'un projet :

- l'information pertinente liée à la conception du projet et aux technologies alternatives disponibles ;
- une analyse détaillée du projet déposé afin de conseiller le participant dans l'optimisation des futures installations ;
- le soutien requis lors de la phase d'implantation afin de faciliter la réalisation du projet.

AIDE FINANCIÈRE OFFERTE¹

Le participant peut recevoir une aide financière pouvant atteindre 125 000 \$; ce montant est établi en fonction du potentiel de réduction des émissions de GES associé au projet. La demande d'aide financière doit **obligatoirement** faire l'objet d'une **réponse de l'Agence avant la commande** des équipements.

Le système de réfrigération des supermarchés de grande surface contient en moyenne 1 500 kg de réfrigérant de synthèse qui circulent dans une tuyauterie de plusieurs kilomètres, engendrant des fuites de l'ordre de 15 % à 30 % de la charge initiale.

Les réfrigérants synthétiques, souvent adoptés comme solution de rechange au traditionnel HCFC (R22), provoquent la plupart du temps l'émission de deux fois plus de GES.

Il est possible de grandement diminuer la quantité de réfrigérant utilisée par des moyens techniques appropriés.

L'utilisation de réfrigérants naturels, comme le CO₂, répond aux exigences réglementaires, tout en évitant un effet négatif sur l'environnement.

¹ D'autres conditions s'appliquent.

